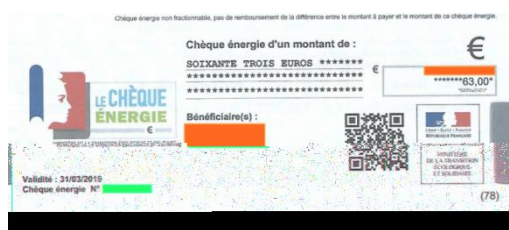


## **Les chèques énergies arrivent dans vos boîtes aux lettres, utilisez-les !**

La consommation d'énergie est une préoccupation croissante pour la majorité des français. La maison est notre refuge, les énergies sont de premières nécessités et pourtant les familles ne peuvent pas toujours faire face à ces dépenses. Heureusement un système de solidarité nationale existe : les chèques énergies. En 2021, près de 6 millions de ménages français peuvent bénéficier de ce coup de pouce financier de 48€ à 277€ selon votre situation. Il arrive par courrier sous la forme d'un chèque. Vous ne pouvez pas l'encaisser pour vous mais il sert de moyen de paiement pour prendre en charge vos consommations d'énergie. Surtout ne le jetez pas et utilisez le, c'est votre droit !

### **Le chèque énergie permet d'aider pour payer les factures d'énergie** de son



logement (électricité, gaz naturel, chaleur, gaz de pétrole liquéfié, fioul domestique, bois, biomasse ou autres combustibles pour le chauffage ou la production d'eau chaude). Si vous êtes en collectif (y compris EPHAD, EHPA, USLD) cela peut vous aider à couvrir

les **charges de chauffage** incluses dans la redevance d'un logement. Le chèque permet également de financer certains **travaux d'amélioration des performances énergétiques**.

### **Quelque soit votre fournisseur d'énergie, ils sont obligés de les accepter.**

Ces chèques sont envoyés au mois d'avril aux ménages répondant à ces trois critères : 1/être fiscalement déclaré ; 2/habiter un logement soumis à une taxe d'habitation ; 3/Avoir un revenu fiscal de référence inférieur ou égal à 10800€.

Pour vérifier si vous y avez droit ou avoir plus d'informations allez sur le site [chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr) ou appelez le N° vert 0 805 204 805.

Beaucoup de chèques ne sont pas utilisés, sachez que pour ceux qui n'aurait pas encore profité **du chèque** envoyé en **2020** leur validité est rallongée et seront **valables jusqu'au 10 juin 2021**.

Concernant le chèque énergie édition 2021 reçu en avril, même s'il est valable jusqu'en mars 2022, n'attendez pas de recevoir une facture. Envoyez-le dès à présent à votre fournisseur d'énergie accompagné d'une photocopie de votre dernière facture. La somme sera déduite des prochaines factures et cela activera immédiatement les protections associées au chèque énergie.

## **Habitant.e. de la Communauté de commune Plaine de l'Ain on peut vous accompagner pour faire des économies d'énergie au quotidien**

La conciergerie engagée : coopérative habitant.e.s de mutualisation d'outils, de compétences et de matériaux pour l'amélioration des logements et des solidarités de voisinage. On vous propose un accompagnement gratuit, chez vous et avec vous, pour comprendre votre facture, poser de petits matériels d'économies d'énergies (eau et électricité) et trouver des solutions adaptées. Trouver un compromis entre vos habitudes, votre confort et une sobriété énergétique. Cet accompagnement de réduction des factures d'eau et d'énergie est financé dans le cadre du Plan Climat de la Communauté de commune. Anne Charvet- Quemini : au 07-69-36-24-73 -[www.conciergerie-engagee.fr](http://www.conciergerie-engagee.fr).